SELARL LANGLADE et Associés

Société d'Avocats au Barreau de Compiègne

LES AVOCATS

CENTRE PARTENAIRES

PARTICIPANTS AUX LOIS DE FINANCES

Avocats Associés

Christophe de LANGLADE
IHEDREA
D.E.A. Droit Rural
Spécialisation : Droit Fiscal et Droit Douanier
SPÉCIALISTE

Marie MASSON
Master II Juriste d'affaires
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

Guillaume de LANGLADE
IHEDREA
Master II Pro Droit rural
Master II Droit des affaires et fiscalité

Collaborateur

Léa SCOTTE
Master II Etudes Judiciaires et Processuelles
Certificat d'Aptitude de la Profession d'Avocat

Juriste

Léontine de KONINCK
IHEDREA
Master II Droit rural – Droit notarial

Cabinet :

4 Place de la Porte Chapelle
CS 80820
60208 COMPIEGNE CEDEX
Tél. : 03 44 20 54 55
Mail : secretariat@delanglade-avocats.fr

Forme juridique : SELARL
SIRET 433.366.457.00029
RCS Compiègne
N° TVA Intracom. FR 41433366457- 6910Z

Par courriel uniquement

Compiègne, le 08 janvier 2025
Réf. : CL04-2025

Objet : **Loi de Finances 2025 - Loi de Finances Rectificative pour 2024**
Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025

Mesdames, Messieurs,

Notre circulaire référencée CL01-2025 du 03 janvier 2025, vous annonçait le remplacement des journées présentielles par deux sessions en visioconférence compte tenu de l'actualité politique.

- **Le Jeudi 30/01/2025 après-midi et Vendredi 31/01/2025 matin**
- **Le Lundi 03/02/2025 après-midi et Mardi 04/02/2025 matin**

Nous bloquons à ce titre, une journée d'animation (sur deux demi-journées) sur ces deux dates mais il est probable que ces interventions soient limitées à une demi-journée.

Dans ce cas, ces animations auront lieu :

- Le 30/01/2025 Après-midi
- Le 03/02//2025 Après-midi

Nous aborderons au cours de ces journées les dispositions des :

- Loi de finances pour 2025,
- Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025,
- Loi visant à renforcer les outils de contrôle des meublées de tourisme à l'échelle locale

Compte tenu du contexte et n'étant pas en mesure d'assurer des journées en présentiel, la tarification de ces animations en distanciel pour 2025 sera faite sur la base de la tarification moins élevée des journées présentielles.

Le tarif est par ailleurs défini pour une journée d'animation mais sera réduit de moitié si l'intervention est limitée à une demi-journée.

Nous vous rappelons que ces formations vous permettent de valider des heures de formations professionnelles obligatoires.

Le prix TTC par personne comprend l'animation et les documents d'animation qui sont remis sous forme de fichiers informatiques PDF.

Les documents informatiques vous seront adressés par mail la veille ou au plus tard 3h avant la formation avec le lien de connexion.

Le tarif est dégressif lorsque plusieurs participants de la même structure participeront à ces interventions.

GRILLE DE TARIF 2025		
PARTICIPANTS	**H.T**	**T.T.C**
1 personne	640 €	768 €
2 personnes	600 € / Pers	720 €/ Pers
3 personnes	570 € / Pers	684 € / Pers
4 personnes et plus	550 € / Pers	660 € / Pers

Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec Mlle Ameline PELLIER-CUIT (secretariat@delanglade-avocats.fr), afin que nous puissions définir les conditions d'accueil.

Pour vous inscrire, il convient de saisir directement les informations **à partir du lien d'inscription ci-dessous :**

https://forms.office.com/e/sX1n4tBE9P

Nous vous remercions de nous faire un retour au plus tard le 28/01/2025, et **nous préciser si la facturation** doit être effectuée **au nom d'un organisme de formation** (subrogation) **ou au nom de votre entreprise.**

Il convient de renouveler la procédure d'inscription pour chaque participant.

Si des modifications devaient être apportées ultérieurement concernant les conditions de l'inscription, il conviendra alors de prendre contact avec le secrétariat du cabinet afin que ce dernier puisse procéder à ces modifications, que vous ne pouvez pas faire en réutilisant le lien d'inscription.

En souscrivant à ces formations, vos salariés s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur de celles-ci, auquel ils peuvent accéder en consultant le site **« *Accueil - De Langlade Avocats (delanglade-avocats.fr)* »** dans l'onglet ***« Nos formations ».*** Notamment, son article

4 dispose : « *Le stagiaire qui a reçu ses identifiants s'engage expressément à être la seule personne assistant à cette formation, et à être la seule présente derrière l'écran qu'il utilisera pour suivre la formation en distanciel.* »

Une facture vous sera adressée après la prestation.

Compte tenu de nos obligations QUALIOPI, nous vous saurions gré si vous pouviez compléter les évaluations qui vous seront adressés.

Nous attirons votre attention sur le fait que les facturations seront émises pour toutes les personnes portées sur le bulletin d'inscription que nous aurons reçu, même si ces dernières sont absentes le jour de notre intervention.

Le programme d'animation et le programme pédagogique vous seront adressés ultérieurement.

Vos bien dévoués.

Le Cabinet LANGLADE et ASSOCIES

Marie MASSON

Guillaume de LANGLADE

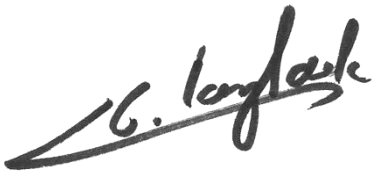

Christophe de LANGLADE